

Régisseur technique

Cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Organisme émetteur : Versailles Grand Parc

Localisation du poste : Conservatoire Hôtel de la Chancellerie et autres sites d'enseignement de Versailles Grand Parc

Direction concernée

Direction culture et tourisme

Domaine d'activité

Culture, arts et techniques du spectacle et patrimoine

Service concerné

CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL DE VERSAILLES GRAND PARC

Catégorie du poste

Catégorie B

Poste ouvert aux

Contractuels
Titulaires

Type de poste

Poste à temps complet

Vos missions

Missions principales

Mission n°1 : Régie des spectacles et des activités pédagogiques de l'établissement

- Étudier la faisabilité technique des projets pédagogiques et artistiques de la saison artistique avec l'équipe de chargés de production, les professeurs, cadres pédagogiques référents, la direction et les partenaires (matériel nécessaire, moyens humains ...)
- Assurer l'organisation et la mise en œuvre technique des projets de saison (projets affectés par la direction) ; rédaction et suivi des fiches techniques
- Assurer les montages, démontages, et la régie plateau, son et lumière des spectacles (200 environ par an)
- Régie des orchestres
- Organisation technique des activités pédagogiques courantes en lien avec les professeurs, les conseillers aux études et partenaires
- Participation au bon déroulement des cours en répondant aux demandes quotidiennes des professeurs et élèves (Installation de salles de cours, de chaîne, de vidéoprojecteur ...)
- Enregistrements sonores et vidéo selon les projets, montage des enregistrements

Mission n°2 : Gestion du parc instrumental, du matériel technique et suivi des achats pédagogiques et artistiques

- Suivi et organisation de l'entretien du parc instrumental et du matériel technique
- Gestion des prêts et des locations en lien avec le régisseur de recettes et les assistants logistiques
- Suivi des commandes (instruments, petits matériels, costumes...) en lien avec la secrétaire générale, la comptable et les professeurs
- Gestion des stocks
- Transport des instruments

Mission n°3 : Gestion des locaux et ressources

- Garantir la sécurité du public et de l'équipement pour les spectacles et l'ensemble des activités pédagogiques
- Assurer les relations avec les services techniques de la Ville pour les transports et installations d'instruments en lien avec l'équipe technique
- Coordonner les interventions des services techniques pour l'entretien courant des bâtiments
- Assurer la bonne installation des salles de cours

Missions ponctuelles

- Surveillance, ouverture et fermeture du Conservatoire en cas d'absence du surveillant
- Transports d'élèves pour des master-classes et projets artistiques

Appartenance à un ou des groupes de travail :

- Équipe technique du Conservatoire de Versailles Grand Parc
- Réunions avec l'équipe de production

Votre profil

Formation

- Diplôme de technicien du spectacle vivant
- Idéalement en régie d'orchestre, régie son ou lumière
- Obtention souhaitée de l'examen Sécurité Incendie & Assistance à Personnes (SSIAP)

Expérience

Expérience antérieure souhaitée : de préférence

Savoir-faire

- Savoir gérer un parc instrumental
- Savoir prendre des initiatives
- Savoir gérer la régie des spectacles

Connaissances techniques/théoriques :

- Régie son
- Régie lumière
- Régie d'orchestre
- Sécurité des publics
- Connaissances musicales (musique classique et musiques amplifiées)

Savoir-être

- Qualités relationnelles
- Sens du travail en équipe
- Sens de l'organisation
- Rigueur

Conditions d'emploi

Permis B et habilitations

Permis B

Cycle de travail

- Temps complet équivalent 35h
- Temps de travail annualisé

Contrainte(s) liée(s) au poste

- Travail en soirée et week-end régulièrement, éventuellement jours fériés
- Congés obligatoirement en période de vacances scolaires

Nombre de jours de congés

25 jours de congés + repos en fonction de l'annualisation

Avantages

- Participation de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc à la mutuelle et au contrat collectif Prévoyance
- Remboursement des frais de transport en commun à hauteur de 75%
- Possibilité d'adhérer à la Caisse d'Entraide (prestations sociales et loisirs)